

Préambule du Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole





SOMMAIRE

ÉDITO	p.3
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (CODEV)	p.4
 Un Conseil de Développement, pour quoi faire? Pour quelles missions? Quels rêves, quelles ambitions, quelles actions? Un équipage en complémentarité Une organisation dynamique 	p.4 p.4 p.5 p.5 p.6
QU'EN PENSENT-ILS ? PAROLES DE PARTICIPANTS	p.7
PREMIERS TRAVAUX : DES IDÉES POUR LE TERRITOIRE	p.9
 La solidarité au cœur de la nuit La solidarité au travail La solidarité en tiers-lieux Le développement de l'économie circulaire 	p.10 p.11 p.12
sur le territoire • À la découverte de nos « communs » • Participation citoyenne et innovation éco-écolo-sociale • Développer le faire-ensemble • Protéger les biodiversités	p.13 p.14 p.15 p.16 p.17
 Pour un territoire numériquement responsable Pour un territoire équilibré et de bonnes pratiques urbanistiques 	p.18 p.19



À peine installé, le CODEV est déjà au travail!

Le CODEV porte l'ambition d'être une force de propositions auprès des élus pour que la Métropole de Montpellier constitue un territoire dynamique, protégé, solidaire et fort d'un développement qui respecte les terres et les hommes. Il est aussi un collectif de femmes et d'hommes, venant d'horizons très variés, qui imaginent ensemble notre métropole à l'horizon 2030-2040.

Pour donner forme à nos travaux et les transmettre, nous avons collectivement pris la décision d'éditer une collection de livrets qui témoigneront aussi de nos engagements. Vous avez en main le premier numéro de cette série, baptisée « Lumières citoyennes » ...

Bonne lecture!





Pauline CHATIN et Christophe CARNIEL

Co-présidents du Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (CODEV)

Un Conseil de Développement, pour quoi faire?

Un Conseil de Développement est une instance de démocratie participative prévue par la Loi Voynet de 1999, ayant pour ambition de trouver des orientations pour toutes les thématiques intéressant l'aménagement et le développement du territoire.

Les conseils de développement sont mis en place de manière obligatoire dans les établissements publics à fiscalité propre comme les métropoles, les communautés d'agglomération, les PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, c'est à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de mettre en place un Conseil de Développement par délibération.

Les conseils de développement sont donc des lieux de dialoque et de réflexion, qui interviennent en complémentarité d'autres instances ou initiatives territoriales, comme les conseils de quartier, les conseils citovens... Ils permettent alors de faire échanger des membres d'horizons différents pour faire émerger des avis, des propositions au service du territoire et de ses habitants. Ils sont composés de personnes bénévoles et représentatives des milieux économiques, sociaux, éducatifs, culturels, scientifiques, associatifs, et environnementaux. Ces conseils de développement permettent aussi de donner la parole à ses membres sur les projets du territoire, comme dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) ou même du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par exemple.

Pour quelles missions?

Le Conseil de Développement :

- contribue à l'élaboration du projet de territoire,
- émet des avis sur les documents de prospective et de planification,
- contribue à la conception et à l'évaluation de politiques locales de développement durable,
- valorise les initiatives et proiets sur le territoire.

Source: conseils-de-developpement.fr

Quels rêves, quelles ambitions, quelles actions?

Le CODEV de la Métropole de Montpellier est un laboratoire d'idées, une assemblée d'acteurs et de citoyens qui, par leurs avis et propositions sur les différentes évolutions sociétales, permet d'éclairer les politiques publiques de la Métropole de Montpellier. En effet, le CODEV ambitionne d'être une force de propositions auprès des élus pour

que la Métropole de Montpellier constitue un territoire dynamique, protégé, solidaire et fort d'un développement qui respecte les terres et les hommes. Il a ainsi pour mission de travailler sur les orientations et le devenir de la Métropole pour les 30 à 50 prochaines années.

Un équipage en complémentarité

Adopté par le Conseil de Métropole du 1^{er} février 2021 et installé en octobre de la même année, le CODEV est :

Accompagné par deux élues référentes,

Séverine SAINT-MARTIN, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée au Renouveau Démocratique et à l'Innovation Sociale, Conseillère de Montpellier Méditerranée Métropole.

Florence BRAU, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la Santé, à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur, Maire de Prades-le-Lez.

■ Co-présidé par un binôme paritaire,

Pauline CHATIN, Gérante de la SCIC Vigne de Cocagne du Domaine de Mirabeau à Fabrègues.

Christophe CARNIEL, Président Directeur Général et co-fondateur de la Société VOGO (Sport Tech) à Montpellier.

Animé par une équipe technique,

Catherine LANDEMAINE, Responsable du Conseil de Développement de la Métropole.

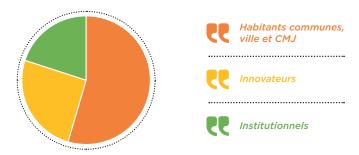
Jean MAILLET, Conseiller au Cabinet de la Métropole.

Et les étudiants des Master Projet (Aménagement et Prospective Territoriale – Université Paul Valéry Montpellier 3) et Master Marketing, Innovation et Territoires (Université de Montpellier).

Une organisation dynamique

Une composition pour une diversité de points de vue

Le CODEV est constitué de 110 membres répartis dans 3 collèges à hauteur de 60% d'habitants, issus des conseils de quartier et du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse (CMJ) de la ville de Montpellier, des communes de la Métropole, de 20% d'acteurs socio-économiques dits innovateurs et de 20% d'acteurs institutionnels.



Un fonctionnement pluriel

Le CODEV réunit ses 110 membres 3 à 4 fois par an, lors d'assemblées plénières, pour se revoir, s'informer, partager et lancer les actions futures. En parallèle, des groupes et commissions de travail thématiques sont mis en place, dont la composition respecte la représentativité des 3 collèges et les orientations décidées.



QU'EN PENSENT-ILS ? PAROLES DE PARTICIPANTS

L'intérêt d'être membre du CODEV est qu'on peut participer à des décisions et être consulté. On participe à un processus de décision, même si je sais que ce sont les élus qui décideront au bout du compte évidemment, c'est normal. Mais aussi être mieux informé des projets en cours et pouvoir donner mon avis. J'ai trouvé que les précédentes commissions étaient bien organisées, ça nous incite à participer ; d'ailleurs, je crois qu'il y a eu très peu de défections. Tout en étant encadrés, on était tout à fait libres de dire ce que nous avions à dire. C'est un espace d'expression libre important. Mélanger des gens venant d'horizons différents est une force, car nous avons des points de vue différents, des attentes différentes, des expériences et des compétences différentes et je trouve que c'est une bonne chose. Il faut éviter de mettre des gens dans des catégories, il faut les mélanger, c'est très bien.

Françoise THUILE

Habitante, membre du Conseil de quartier Cévennes à Montpellier



C'est important d'être tous acteurs à notre manière et de donner des possibilités à ce territoire de se développer. Le CODEV permet aussi de se confronter aux autres et d'échanger avec eux.

Christophe CAPARROS

Président Directeur Général de PASSERELLES

Moi, j'ai envie de rassembler tous ces gens qui ont des énergies différentes, des approches différentes, des personnes qui ne sont pas du même monde que moi. Mais l'objectif, c'est vraiment qu'on fasse le même monde ensemble, plutôt que des mondes individuels qui se regardent chacun de leur côté de la rive. Donc pour moi, le CODEV c'est vraiment ça.

Frank MOLINA

Directeur de recherche au CNRS et Directeur du Laboratoire Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic

Le CODEV c'est avant tout des rencontres, l'opportunité de croiser des gens qui partagent ton territoire et que tu n'aurais jamais croisés sans cela, c'est le principal intérêt. C'est agréable et intéressant, car au CODEV, on est avec des gens qui ont plus l'habitude de l'exercice. Ils sont à l'aise dans la co-construction, le travail de groupe. La vraie force du CODEV, c'est justement d'avoir des gens qui savent travailler ensemble, parce que c'est beaucoup d'actifs, des gens du milieu qui s'y intéressent. Il y a de vrais temps d'échange dans le CODEV, des pots, qui ont permis de créer des liens. On est donc beaucoup moins renfermés dans nos groupes. Ma motivation ? La représentativité, avec plus de personnes comme moi. L'idée même du CODEV est de pouvoir engager la collectivité dans une démarche qui est purement créée par les habitants.

Magali BARTHES

Habitante, membre du Conseil de quartier Centre à Montpellier



C'est un territoire riche de beaucoup de valeurs, de beaucoup de sens et de dynamisme. Je pense que nous avons la capacité collectivement de faire un territoire d'avenir.

Didier VINCHES

Directeur Général de FAIRE ESS

PREMIERS TRAVAUX : DES IDÉES POUR LE TERRITOIRE !

12 octobre 2021 : 1ère plénière d'installation du CODEV dans la Salle Pelloutier à l'Hôtel de Métropole à Montpellier

Cette première plénière a permis aux membres de faire connaissance ; s'en sont suivis des débats et échanges en sous-groupes avec l'aide de facilitateurs.

16 novembre 2021 : 2ème plénière du CODEV dans l'auditorium du MOCO-Panacée à Montpellier

Lors de cette plénière, 5 commissions thématiques sont proposées aux membres, en cohérence avec les verbatim de la première plénière et inspirées par les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**:

- Commission Transition écologique
- Commission Aménagement durable
- Commission Solidarité

- Commission Économie contributive et coopérative
- Commission Qualité de vie

Jusqu'à la mi-février 2022 : 15 réunions pour 10 auto-saisines

Chaque commission thématique s'est réunie à 3 reprises, en présentiel à la Maison de la Démocratie à Montpellier et en visioconférence, en respect des règles sanitaires en vigueur imposées par la pandémie.

Lors de ces 15 réunions, les échanges ont été fructueux, agréables et ont permis aux participants de faire plus ample connaissance, de partager des idées, des expériences, des connaissances et d'émettre des propositions pour poursuivre l'aventure du territoire. Tous ces échanges ont alors donné lieu à **10 auto-saisines thématiques**, déclinées en sujets, enjeux et actions.

17 février et 21 mars 2022 : 3ème et 4ème plénières d'installation de nouveaux groupes et commissions de travail

Les 10 auto-saisines produites sont mutualisées pour engager un travail collectif d'avis et contributions à remettre aux élus communautaires, en fin d'année 2022, autour de divers sujets : **l'innovation, la santé, l'économie circulaire, la Métropole la nuit, le territoire, le climat**...

LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE LA NUIT

La Métropole la nuit : utilisateurs et utilisations du territoire



QUI SONT LES UTILISATEURS DU TERRITOIRE LA NUIT ET QUELS SONT LEURS BESOINS ? QUELLES RÉPONSES SOLIDAIRES APPORTER ?

■ Mettre en lumière les utilisateurs de la ville la nuit et répondre au mieux à leurs besoins. Les publics nocturnes, dont certains sont en grande précarité, ont des besoins particuliers et sont invisibilisés par leur mode de vie. Qui sont les publics de nuit (travailleurs de nuit, travailleurs du sexe, livreurs, SDF...) ?

CONTEXTE ET ENJEUX

- Quels sont les besoins spécifiques de ces publics ?
 - Quels sont ceux non remplis par les associations ou par l'action publique?
 - Quels sont ceux des associations œuvrant déjà pour ces publics ?
- Comment rassurer, créer un sentiment de sécurité dans les villes la nuit ?
- Comment protéger les publics les plus à risque d'agression, les plus exposés aux violences nocturnes ? (Femmes, LGBT, sorties de bar...)

Produire un diagnostic

- Se rapprocher de l'organisation de la Nuit de la Solidarité pour établir une cartographie des publics précaires de la nuit.
- Référencer les actions associatives menées sur le territoire.
- Référencer les actions mises en œuvre par les collectivités territoriales.
- Interroger les associations pour connaître leurs besoins vis-à-vis de l'accompagnement nocturne.

ACTIONS Envisagées

- Réaliser une étude sur l'insécurité, les points sensibles, les principaux risques. les publics les plus touchés par les violences.
- Cartographier les bâtiments vacants et les espaces qui pourraient permettre de mettre en place des lieux d'accueil.

Proposer des réponses

Explorer l'idée de la création d'une unité mobile ou fixe, sorte de « maraude intercommunale » (missions d'écoute, de cohésion, d'entraide auprès des publics nocturnes...).

LA SOLIDARITÉ AU TRAVAIL

La solidarité en zones d'activités



COMMENT CRÉER UN SYSTÈME D'ENTRAIDE ET DE COHÉSION ENTRE ET POUR LES ACTEURS SITUÉS EN ZONES D'ACTIVITÉS ?

Sur le territoire de la Métropole, beaucoup d'entreprises se sentent, se vivent isolées (localisation, nombre d'employés...). L'idée serait de créer une synergie entre celles-ci dans le but de partager les talents, les savoirs, les besoins, d'accentuer leur visibilité et développer la solidarité entre entreprises.

CONTEXTE ET ENJEUX

Objectifs

- Faciliter l'ouverture de services nécessaires aux employés et/ou fortifier l'action entamée par certaines de ces entreprises.
- Aider les petites entreprises à faire entendre leurs voix au sein d'une structure plus large.
- Partager des expériences entre entreprises confrontées à des problématiques similaires.
- Inciter à l'innovation par le partage de connaissances et de services.
- Définir le terme « zone d'activités » (par territoire, par commune, groupement de communes...).
- Répertorier les zones d'activités sur le territoire.
- **Envisager la création d'un syndicat** pour chaque zone d'activités.
- Se rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour répertorier les actions existantes.
- Lister les associations de commerçants.

- Créer une association ou un conseil syndical représentatif de toutes ces entreprises et/ou des syndicats ou groupements préexistants.
- Établir une liste des besoins avec les entreprises et leurs employés, afin de pouvoir proposer des pistes d'amélioration (exemple : création de crèches métropolitaines à destination des employés au sein même des zones d'activités).
- Mettre en place des actions de solidarité globale s'inscrivant dans une démarche plus large (appel au don du sang, covoiturage, sécurisation des zones...) via ces syndicats et leur contact privilégié avec les entreprises, pour donner plus de visibilité aux actions et toucher un plus large public.

LA SOLIDARITÉ EN TIERS-LIEUX

La création de lieux d'hybridation dans les communes de la Métropole



COMMENT LA CRÉATION DE LIEUX D'HYBRIDATION CITOYENNE PEUT-ELLE FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE DANS LA MÉTROPOLE ?

CONTEXTE ET ENJEUX

- Montpellier concentre un grand nombre de lieux de partage culturel et social. Pour une parfaite cohésion sociale de la Métropole, il est important de mettre en valeur les communes aux alentours et donc leurs habitants.
- Il y manque des lieux d'expression libre où pourraient s'entremêler des expositions, des ateliers musicaux, des discussions, des prises d'informations, des rendez-vous solidaires entre citoyens de la Métropole.
- Ces tiers-lieux pourraient être publics et/ou privés et permettraient de venir, en outre, en soutien à des habitants qui le nécessitent (ex : une machine à laver utilisable selon un planning défini, un point d'eau au chaud, un micro-onde et un ou deux fauteuil(s) pour se reposer le jour et la nuit, des livres, des supports d'information...)
- **Sonder les communes** pour répertorier les éventuels lieux inutilisés.
- Après accord des propriétaires pour le prêt de locaux, ouvrir de façon expérimentale le ou les lieu(x) et assurer une permanence avec un citoyen « pair », chargé d'être à l'écoute des habitants pour sonder les besoins de façon ouverte et libre, non orientée, pour laisser émerger des demandes, des désirs, à différents moments (matin, après-midi, soir, nuit).
- Constituer des appels à projet pour des propositions d'utilisation adaptées au lieu (localité, surfaces...). Associations, entreprises, habitants peuvent y répondre.

ACTIONS Envisagées

- Définir un planning d'actions et un planning d'ouverture consécutifs à l'appel à projet, afin de répondre aux attentes et besoins révélés par l'expérience écologique du citoyen « pair » (c'est-à-dire son recueil en direct du terrain).
- Disposer de l'information au sein du local pour lutter contre les discriminations (handicap, sexisme, haine anti-LGBTIQ+, racisme, grossophobie, âgisme...)

Au Danemark, les bâtiments résidentiels comprennent des pièces communes partagées où peuvent se partager la machine à laver, un café, des informations entre habitants, un repas, un atelier...

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DU TERRITOIRE POUR UNE TRANSITION ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE EXEMPLAIRE.

- Garantir des modèles durables de production et de consommation figure parmi les objectifs de développement durable adoptés par l'ONU, en septembre 2015.
- L'économie circulaire est un modèle durable qui s'inscrit dans les enjeux d'attractivité économique et de transition écologique du territoire, en protégeant ses ressources et en relocalisant l'activité économique.

Elle est bienfaitrice pour le territoire et ses habitants, en permettant :

- une production saine,
- · une valorisation des entreprises exemplaires,
- une relocalisation des moyens de production,
- une invention ou « réinvention » de nouvelles activités.
- la création d'emplois pérennes (notamment dans les activités de réemploi et de réparation qui nécessitent une présence physique à proximité des consommateurs, d'où l'impossibilité de délocaliser ces emplois), et ceci en particulier pour des publics en difficulté.

Réaliser un état quantitatif et qualitatif de l'existant :

- Recenser les acteurs (entreprises, associations...) relevant de l'économie circulaire en Métropole, en lien avec l'économie sociale et solidaire.
- Identifier les secteurs d'activité qui pourraient être relocalisés, développés sur le territoire (alimentation, tourisme, BTP, médecine).
- Confronter l'état des lieux local à celui de la Région et à ceux d'autres territoires équivalents au nôtre.

ENVISAGÉES Sur un plan plus prospectif :

- Identifier les secteurs innovants et créateurs d'emploi les plus prometteurs pour l'économie circulaire dans la Métropole, en lien avec la Région.
- Vérifier la possibilité de lier un remboursement/financement à un bien produit en France.
- Mettre en réseau les initiatives de l'économie circulaire.
- Proposer un plan d'actions spécifique sur l'utilisation de la monnaie locale dans l'économie circulaire.
- Suggérer des actions de valorisation de l'économie circulaire locale (label, communication...).

CONTEXTE ET ENJEUX

ACTIONS

À LA DÉCOUVERTE DE NOS « COMMUNS »

Faire face à la dégradation des ressources, aux défis climatiques



À QUELLES CONDITIONS LES HABITANTS PEUVENT-ILS S'ENGAGER ET CONTRIBUER À FAIRE VIVRE LES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA VILLE ET LA MÉTROPOLE ?

- « En introduisant de la délibération dans la gestion des ressources partagées, le commun garantit à la fois un progrès de la démocratie et les conditions de préservation de la ressource contre son épuisement précoce. Démocratie et Écologie : le commun est au centre des deux grands défis majeurs de ce siècle. » Benjamin Coriat, in Propriétés et communs, idées reçues et propositions, Mouvement UTOPIA, Collection Controverses, Les éditions Utopia, janvier 2017.
- Le concept de « commun » suppose 3 éléments : une ressource rare et/ou en cours de dégradation, l'impossibilité aux seuls pouvoirs publics ou aux seules initiatives privées de faire face aux défis rencontrés, la mobilisation de toutes les parties prenantes et en particulier des habitants au service de l'intérêt commun.
- Le type de gouvernance mis en œuvre dans les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif peut inspirer les modèles de gouvernance.
- Le territoire de la Métropole présente un maillage important d'espaces et d'équipements susceptibles d'accueillir des projets partagés qui pourraient se développer sur le modèle des communs, générateur :
 - de lien social.
 - d'engagement citoyen et démocratique,
 - de création d'activités nouvelles.
- Les communs s'inscrivent dans un projet de territoire partagé avec des citoyens actifs et éclairés au sein d'une économie collaborative s'inscrivant dans l'indispensable transition écologique et sociale.

ACTIONS Envisagées

CONTEXTE

ET ENJEUX

- Identifier et proposer 3 ou 4 thèmes majeurs autour desquels pourraient s'organiser des démarches s'inscrivant dans des notions de communs. Pour chacun de ces thèmes, engager une pré-étude de faisabilité, en délimitant les enjeux, les objectifs qui pourraient être poursuivis, le modèle de gouvernance qui pourrait être proposé, les principaux obstacles et freins qui pourraient être rencontrés.
- S'inspirer de démarches similaires mises en place en France ou dans d'autres pays européens, en s'inscrivant dans des réseaux européens d'échange.
- Sensibiliser les habitants à la notion de « commun » pour susciter un engagement citoyen et solidaire.

PARTICIPATION CITOYENNE ET INNOVATION ÉCO-ÉCOLO-SOCIALE



LA VILLE ET LA MÉTROPOLE INNOVENT : OUELS BÉNÉFICES ET BIENFAITS POUR LES CITOYENS ?

Le territoire de la Métropole produit un grand nombre d'innovations, dans tous les domaines : économique, écologique, social. Malgré ce, les laissés pour compte sont nombreux ; les fractures sociales et territoriales perdurent.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le premier enjeu est de lutter contre ces fractures en créant **un écosystème vertueux autour de l'innovation** :

- qui valorise le territoire comme un terreau facilitateur d'innovations et ses habitants comme des acteurs coopérants de tout projet innovant;
- qui qualifie les innovations qui intègrent et respectent conjointement des critères économiques, écologiques et sociaux.

Le second enjeu est **de créer de la richesse et de l'emploi en promouvant des projets intégrateurs**, dans une démarche durable et locale. L'ambition est de promouvoir un développement éco-social-citoyen-écologique.

Définir et renommer l'intitulé « innovation éco-écolo-sociale » : IEES!

- Une notion qui vise à promouvoir une croissance qui lie ces 3 paramètres et qui repense la place des citoyens.
- IESS: travailler sa valorisation/promotion.

Co-construire une méthode qui permette de labelliser tout projet en tant qu'innovation éco-écolo-sociale.

- Créer un score pour l'évaluation du projet (citoyenneté, social, économie, emploi, ce qui est mesurable).
- Appliquer la méthode à une échelle locale, pour que les citoyens puissent s'approprier les projets et à une échelle plus large, pour donner une vision volontaire et innovante du développement de la Métropole.
- Sensibiliser et former les citoyens à la méthode.
- Le citoyen doit être acteur, se sentir impliqué et coopérer (prévoir une charte pour vivre cet engagement).
- Expérimenter la méthode dans un grand projet innovant : le projet Med'Vallée.
- L'économie circulaire peut également constituer un terreau d'expérimentation de la méthode.

DÉVELOPPER LE FAIRE-ENSEMBLE

Au service de la santé des habitants et du territoire



COMMENT RÉINVENTER UNE COMMUNAUTÉ ?

- Le territoire de la Métropole n'échappe pas aux phénomènes de désaffiliation, de délitement de la cohésion sociale, largement constatés et analysés.
- Les générations s'éloignent.
- Ces phénomènes impactent la santé globale des habitants.
- Il est démontré que les expériences partagées (habitat, jardins, tiers-lieux...) produisent des effets positifs en restaurant la santé des individus et en valorisant le vivre-ensemble.
- Au-delà du vivre-ensemble, c'est le FAIRE-ENSEMBLE qui constitue un déterminant majeur de la santé globale, physique et mentale du citoyen et une condition de possibilité de re-création de cohésion sociale sur notre territoire.

« Aucun homme n'est une île »

Paroles célèbres écrites par le poète John Donne au XVIème siècle.

ACTIONS Envisagées

CONTEXTE

ET ENJEUX

- Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un congé citoyen dans les collectivités et les entreprises, autour d'actions de don et contredon.
- Organiser un colloque sur une journée pour connaître et faire connaître ce qui se fait déjà autour du « faire-ensemble » : théories, expériences... et partager nos savoirs.
- Réaliser un état des lieux de l'existant.
- Imaginer, chercher, trouver un ou des lieux sur le territoire pour réunir l'intergénérationnel et les cultures.
- Co-organiser et mettre en place des activités, des évènements et des défis dans le cadre du faire-ensemble.

PROTÉGER <u>LES BIODIVE</u>RSITÉS



IL Y A URGENCE À PROTÉGER LES BIODIVERSITÉS (SOLS, FLORES, ARBRES, FAUNES) DANS TOUTE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.

CONTEXTE ET ENJEUX

Il est pertinent de se préoccuper de la biodiversité à l'échelle du territoire de la Métropole, du fait de la variété de ses milieux et des services qu'elle rend. La biodiversité subit des pressions fortes : habitat, transport, activités économiques, changements climatiques.

- Les habitants ont, éventuellement, une perception très partielle des biodiversités, voire négative.
- Les biodiversités resteront-elles le **dernier enjeu** à considérer ?
- Il faut réconcilier développement citoyenneté biodiversités.

Réaliser un état des lieux des biodiversités en associant les habitants et toutes les parties prenantes

- Rassembler tous les documents officiels (ZNIEFF...) concernant les biodiversités des 31 communes.
- Entreprendre un inventaire sols/flore/arbres/faune sur toute la Métropole.
- Recenser les initiatives en cours (Grabels, Murviel-les-Montpellier...).

Informer, communiquer

- Organiser un colloque public sur la biodiversité de nos 31 communes.
- Impliquer et faire participer des publics jeunes à la réflexion sur la biodiversité autour d'eux.
- Réserver une page sur la biodiversité dans le journal de la Métropole.
- Éditer un guide de la biodiversité en ville.

Actions spécifiques

- Consulter les acteurs locaux associatifs (Écologistes de l'Euzière, LPO, APIEU...) pour des propositions.
- Accompagner l'agriculture vers une mutation radicale d'agroécologie.
- Créer/planifier dans le PLUI un quota de jardins partagés par commune.
- Former de façon intensive des agents territoriaux, techniciens et administratifs, pour que la biodiversité soit clairement intégrée dans leurs tâches ainsi que l'amélioration de sa prise en charge effective.
- Créer des centres de formation sur les biodiversités avec des volontaires, bénévoles ou non, qui puissent être accessibles et concerner tous les publics.

Chaque action engagée devra être évaluée.

POUR UN TERRITOIRE NUMÉRIQUEMENT RESPONSABLE



COMMENT CO-CONSTRUIRE À NOTRE ÉCHELLE ET ESSAIMER UN NOUVEAU RAPPORT AU NUMÉRIQUE, PROTECTEUR ET RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT PARTAGÉ ?

CONTEXTE ET ENJEUX

- En cohérence avec l'objectif de la loi Chaize du 15 novembre 2021, ce sujet a été retenu en raison du fort impact écologique négatif du numérique (production des outils et circulation des données) : besoins en énergie, changement climatique, extraction des matières premières (terres rares, destruction de l'environnement, pollutions, conditions de travail), obsolescence, déchets.
- À ce bilan s'ajoute la crainte d'une inégale accessibilité, d'un problème de santé publique (ondes, écrans) et d'une qualité de vie dégradée (hyperconnexion imposée, surcharge cognitive, captation de l'attention).

Principe général

Toute action devrait s'accompagner d'une réflexion préalable systémique, pour anticiper ses différents impacts et évaluer dans quelle mesure elle améliore les conditions de vie, de travail, d'échange.

Premières propositions

- Relocalisation des données : s'inspirer des datas-centers locaux.
- Sensibilisation et pédagogie vers différents publics, dont les plus jeunes: supports d'information complets s'inspirant de guides existants (chaînes de production, bonnes pratiques d'utilisation, promotion des outils éthiques, recyclables, recyclés, réparables), conférences-débats science-société-décideurs publics, interventions dans les écoles.
- Définition d'une politique concertée de gestion et de valorisation des déchets numériques.

Actions complémentaires

- Simuler des scénarios avec modélisation.
- Mutualiser les outils, infrastructures et moyens entre les différents acteurs locaux, limiter les micro-usages individuels.
- Inclure la sobriété numérique et énergétique dès la conception des infrastructures, prévoir les outils et indicateurs d'évaluation.
- Faire un état des lieux des procédures numériques internes de la collectivité, rédiger une charte.

POUR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET DE BONNES PRATIQUES URBANISTIQUES



ACTIVITÉS, MOBILITÉS, MIXITÉ : POUR UN TERRITOIRE RÉÉQUILIBRÉ. COMMENT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LA VILLE CENTRE ET LES VILLES PÉRIURBAINES ?

Proposer des principes pour la ville de demain (2050) pour réduire les inégalités entre la ville centre et les villes périurbaines :

CONTEXTE ET ENJEUX

- Rééquilibrer les offres de service et d'emploi sur le territoire pour réduire la concentration Montpelliéraine.
- Fluidifier les déplacements en améliorant la marchabilité et la cyclabilité.
- Réduire les déplacements individuels en redonnant de l'autonomie économique aux villes péri-urbaines.
- Encourager la création d'espaces multifonctionnels de vie.
- Harmoniser les pratiques urbanistiques avec les besoins des usagers.
- Respecter les limites environnementales et alimentaires du territoire métropolitain.

Élaborer un état des lieux :

- Parcourir le GR à l'Est de la Métropole et le chemin de l'Aqueduc Saint-Clément.
- Solliciter les services de la Métropole pour une présentation du SCoT et du PLUi.
- Programmer des conférences d'universitaires travaillant sur les équilibres urbains.
- Solliciter un juriste de l'urbanisme pour se documenter sur les lois et codes
- Se documenter sur les types de déplacements.

ACTIONS Envisagées

Proposer :

- Émettre des recommandations à court terme (lignes de balade, trottoirs sécurisés, monorail, tram-train...) et à long terme d'aménagement du territoire dont les objectifs sont de limiter les déplacements et de combler d'éventuelles lacunes.
- Solliciter une saisine dans le cadre du PLUi en vue de proposer des règles d'or et un guide de bonnes pratiques de l'urbanisme, en cohésion avec les besoins des citoyens.



Lumières citoyennes

La pensée du Siècle des Lumières se développe autour de deux thèmes majeurs : le retour à la nature, la recherche du bonheur.

larousse.fr/encyclopedie

Cette première restitution des travaux du CODEV de Montpellier Méditerranée Métropole est issue d'un travail collectif animé par l'équipe technique du CODEV. Le CODEV remercie tous les rapporteurs et participants aux diverses réunions organisées dans le cadre de ces travaux liminaires, ainsi que les étudiants partenaires

de l'Université de Montpellier et de l'Université Paul Valéry Montpellier 3.

POUR EN SAVOIR PLUS:

- · conseils-de-developpement.fr
- participer.montpellier.fr
- · conseil.developpement@montpellier3m.fr

CODEV DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Hôtel de Métropole 50, place Zeus – CS 39556 34961 MONTPELLIER cedex 2 Tel. 04 67 15 49 17 / 06 46 09 53 51

